

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
EVREUX  
PALAIS DE JUSTICE  
4bis RUE DE VERDUN BP 382  
27003 EVREUX CEDEX  
MINITEL:36.17 CODE INFOGREFFE

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté LES HUCHIERS DE VERNEUIL  
Les Faulx  
27130 BALINES

Dépôt effectué par :

AMYOT JURIDIQUE ET FISCAL  
35 avenue de Paris  
45000 ORLEANS

Numéro RCS : EVREUX B 309 687 465

<6910/1977B00068>

Pièces déposées le 03/12/2007

Numéro : 2704031

Rapport du Commissaire à la Transformation du 17/11/2007

- Transformation de société en :

SAS

L'un des Greffiers associés

**JEAN-LUC GAILHAC**

*EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS*

**LES HUCHIERS DE VERNEUIL  
MEUBLES DE TRADITION**

**S.A. au capital de 50.000 Euros**

**Les Faulx – 27130 BALINES**

**Rapport du commissaire aux comptes**

**sur la transformation de la société**

**LES HUCHIERS DE VERNEUIL Société Anonyme**

**en Société par Actions Simplifiée**

44, RUE PASQUIER 75008 PARIS

TÉL. : 01 44 70 65 20 - FAX : 01 44 70 90 03 - E-MAIL : jlg@ARPEGE-CONSEILS.FR

# JEAN-LUC GAILHAC

EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

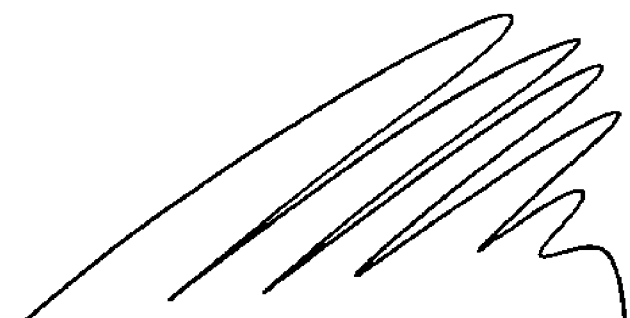
Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de la société LES HUCHIERS DE VERENUIL et en application des dispositions de l'article L.225-244 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport en vue de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 17 novembre 2007



Jean-Luc Gailhac  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie de Paris